

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

14 avril 2021

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2020 du Budget Principal de la Commune de Larressore. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 531 421,33
	Réalisé :	565 263,25
	Reste à réaliser :	232 700,00
Recettes	Prévu :	1 531 421,33
	Réalisé :	1 359 453,39
	Reste à réaliser :	179 509,93

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	949 225,00
	Réalisé :	948 818,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	949 225,00
	Réalisé :	1 126 676,44
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	794 190,14
Fonctionnement :	177 858,25
Résultat global :	972 048,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme :

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210414-2021_7-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°21_8**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE MAGASIN

et publication du

14 avril 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget annexe magasin, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_8_1-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°21_9**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

14 avril 2021

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2020 du Budget Annexe MAGASIN. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	19 350,17
	Réalisé :	4 059,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	19 350,17
	Réalisé :	4 533,17
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	14 817,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	14 817,00
	Réalisé :	14 877,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	474,17
Fonctionnement :	14 877,00
Résultat global :	15 351,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait, certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210414-2021_9_1-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°21_10**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINBERG Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 Budget Annexe Hotel-Restaurant
--

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget annexe hotel-restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_10-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°21_11**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17
		Pour : 17
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Étal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Étal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

et publication du

14 avril 2021

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la Loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2020 du Budget Annexe HOTEL RESTAURANT. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	183 535,37
	Réalisé :	134 115,68
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	183 535,37
	Réalisé :	79 305,37
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	106 230,00
	Réalisé :	730,53
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	106 230,00
	Réalisé :	92 065,24
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-54 810,31
Fonctionnement :	91 334,71
Résultat global :	36 524,40

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210412-2021_11-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire s'étant retiré lors du vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire Laurence SAMANOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°21_12

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Maire, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maiteba, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(e) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020
Budget Annexe CIMETIERE COMMUNAL**

et publication du

14 avril 2021

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2020 budget annexe cimetiere communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire, SAMANOS Laurence



Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_12-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°21_13**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	17 Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuracion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
--

et publication du

14 avril 2021

Après avoir donné les explications nécessaires, conformément à la loi, Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer à propos du compte administratif 2020 du Budget Annexe Cimetière Communal. Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 et sous la présidence de M.MOUNOLE Claude, Adjoint au Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

vote le Compte Administratif de l'exercice 2020 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	35 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	35 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	79 000,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	79 000,00
	Réalisé :	32 000,59
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	32 000,59
Résultat global :	32 000,59

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210414-2021_13-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

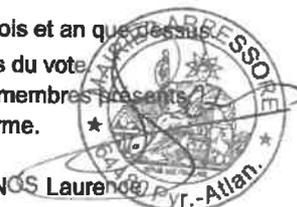
Le Maire s'étant retiré lors du vote

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE
N°21_14

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINBERG Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé le 12 avril 2021 le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	177 858,25
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	177 858,25
- un excédent d'investissement de :	794 190,14
- un déficit des restes à réaliser de :	53 190,07
Soit un excédent de financement de :	741 000,07

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	177 858,25
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	47 810,23
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	130 048,02

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 794 190,14

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210414-2021_14-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE
N°21_15**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madale SAMANOS Laurence, Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 15
		Contre : 0
		Abstentions : 3

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et 3 abstentions (P.GOYETCHE, P.ERRECART, I. SAINTE MARIE MOURGUIART)

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : **1 267 794,37**

Recettes : **1 320 984,44**

Fonctionnement

Dépenses : **1 113 795,80**

Recettes : **1 113 795,80**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : **1 500 494,37** (dont 232 700,00 de RAR)

Recettes : **1 500 494,37** (dont 179 509,93 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : **1 113 795,80** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **1 113 795,80** (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210414-2021_15-DE

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGULART Irène, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé: Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

-FISCALITE : Vote des taux de fiscalité 2021

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département des Pyrénées-Atlantiques, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13.47%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Ainsi afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il conviendrait de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 22.46%, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 8.99 % et du taux 2020 du département, soit 13.47 %.

Cependant, Madame le Maire propose d'augmenter le taux communal de taxe foncière bâti pour le porter à 9.12% en rappelant que la Commune continue ainsi de faire progresser son taux de manière régulière.

LS_2021_N°16

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210414-2021_16-DE

Cela porterait ainsi le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 22.46% à 22.59%.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 13.08 %.

Le produit fiscal ainsi attendu au vu de cette hypothèse serait de 456 605.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Approuve l'augmentation du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties de 8.99% à 9.12%
- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.59 % (9.12% taux communal + 13.47% taux départemental),
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.08 %.

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

LS_2021_N°16

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210414-2021_16-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé : Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

-FISCALITE : EXONERATION TAXE FONCIERE SUR CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Elle rappelle que cette proposition intervient dans un cadre réglementaire fiscal qui évolue avec la réforme de la taxe d'habitation, la réforme sur la taxe d'aménagement qui va intervenir d'ici quelques mois.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en
faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions
de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation à
40% de la base imposable.**

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

LS_2021_N°17

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_17-DE

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 13 avril 2021



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 13 avril 2021
Accusé réception par la Sous-Préfecture le : 14 avril 2021

Affichée en Mairie le :14 avril 2021

Notifiée le :14 avril 2021
Le Maire,
Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le SLO
ID : 064-216403170-20210412-2021_17-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé : Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire fait deux observations concernant l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2021 :

- Elle note que de nombreuses associations ont tenu compte de la situation dégradée de cette année et ont donc fait des demandes de subventions moindres par rapport aux autres années. Elle salue ainsi le sens de responsabilité et de solidarité des associations.
- Elle précise en outre que la volonté de la Commune est d'aider les associations locales et celles à but humanitaire.

Fort de ces deux remarques préliminaires, elle propose d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210412-2021_18-DE

ASSOCIATIONS	MONTANT PROPOSE
AFRIKA DAMBO	120,00 €
Aide à domicile LABOURD	187,00 €
Anciens combattants	110,00 €
MAKILA Soprts	120,00 €
Association section jeunes sapeurs pompiers	160,00 €
ALDAYA	0,00 €
ENTRAIDE SAINT SAUVEUR	300,00 €
LAMINAK	840,00 €
NOUNOUS ERROBI	150,00 €
OTE LORRE	840,00 €
UDA BERRI	0,00 €
BATTEGIN	553,00 €
COMICE AGRICOLE	0,00 €
COMITE DES FETES	0,00 €
HEMEN	131,00 €
INTHALATZ RUGBY	4 000,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	60,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	200,00 €
BATTERIE FANFARE	1 000,00 €
EVEA	150,00 €
EUSKAL HAZIAK	131,00 €
ENTZUN IKUS	457,00 €
HAIZE HEGOA	200,00 €
TOTAL SUBVENTIONS	9 709,00 €

Ouï les explications complémentaires données par Madame le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour, 3 voix contre et 1 abstention approuve l'attribution des subventions aux associations pour 2021 telle que présentée

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 14 contre : 3 abstention : 1

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU [Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex] directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papler, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LS_2021_N°18

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210412-2021_18-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
MAGASIN
N°21_19**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïtebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunbto, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procuratior(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé le 12 avril 2021 le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe Magasin, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	9 519,00
- un excédent reporté de :	5 358,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 877,00
- un excédent d'investissement de :	474,17
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	474,17

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	14 877,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	14 877,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	474,17

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210414-2021_19-DE

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE POUR LE
BUDGET ANNEXE MAGASIN
N°21_20**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

et publication du

14 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : **24 910,17**

Recettes : **24 910,17**

Fonctionnement

Dépenses : **24 436,00**

Recettes : **24 436,00**

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	24 910,17	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	24 910,17	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	24 436,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	24 436,00	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210412-2021_20-DE

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire Madame SAMANOS Laurence



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
HÔTEL RESTAURANT
N°21_21**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Marichu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé le 12 avril 2021 le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe Hôtel-Restaurant, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	57 909,17
- un excédent reporté de :	33 425,54
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	91 334,71
- un déficit d'investissement de :	54 810,31
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 810,31

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	91 334,71
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	54 810,31
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	36 524,40
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	54 810,31

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_21-DE

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANSEBRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé: Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

LOYERS ALDABURUA

Considérant la délibération du 27 novembre 2020 sur l'abandon des loyers dus par l'auberge pour la période de mi-mars à mi-mai

Considérant que l'auberge est à jour de ses obligations règlementaires en lien avec le bail (justificatifs des travaux, ; bureau de contrôle, loyers)

Considérant la pandémie de COVID, et l'activité dégradée de l'auberge

Considérant une reprise partielle depuis le mois de décembre

Considérant que la Commune est soucieuse de protéger et soutenir l'économie locale ;

Considérant l'accord des gérants de l'auberge ;

Madame le maire propose au Conseil Municipal :

- **L'abandon du loyer dû par les gérants de l'auberge au mois de novembre 2020**

LS_2021_N°22

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210412-2021_22-DE

- **L'encaissement, à compter du mois de décembre 2020 de 60% des loyers mensuels dus jusqu'à la reprise complète de l'activité.**

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve :

- **L'abandon du loyer du mois de novembre 2020**
- **L'encaissement à compter du mois de décembre de 60% des loyers mensuels dus jusqu'à la reprise totale de l'activité**
- **Charge Madame le Maire d'en informer la trésorière d'Hasparren**

**Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 17 contre : 0 abstention : 1**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.**

Fait à Larressore, le 13 avril 2021



**Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 13 avril 2021
Accusé réception par la Sous-Préfecture le : 14 avril 2021**

Affichée en Mairie le :14 avril 2021

**Notifiée le :14 avril 2021
Le Maire,
Laurence SAMANOS.**

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210412-2021_22-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE HÔTEL-RESTAURANT
N°21_23**

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etalent présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurat ion(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

14 avril 2021

A été nommé(e) secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

et publication du

14 avril 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 155 276,11

Recettes : 155 276,11

Fonctionnement

Dépenses : 101 465,80

Recettes : 101 465,80

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 155 276,11 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 155 276,11 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 101 465,80 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 101 465,80 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210412-2021_23-DE

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET ANNEXE
CIMETIÈRE COMMUNAL
N°21_24

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Multi-Activités, sous la présidence du Maire, Madame SAMANOS Laurence.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18
		Pour : 18
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Maire, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maitebu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramunbo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame STEINER Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Étai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
01 avril 2019

Étai(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

et publication du

14 avril 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire, après avoir approuvé le 12 avril 2021 le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget Annexe Cimetière Communal, à l'unanimité

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	32 000,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	32 000,59
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	32 000,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	32 000,59
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210412-2021_24-DE

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore

Le Maire, SAMANOS Laurence



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARRESSORE - BUDGET
ANNEXE CIMETIERE COMMUNAL
N°21_25

Séance du 12 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités, sous la présidence de Madame SAMANOS Laurence, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	18	18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Madame SAMANOS Laurence, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame ARAMBEL Maïteba, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur ERRECART Pierre, Madame SAINTE MARIE MOURGUIART Irène

Procurator(s) :

Date de la convocation
02 avril 2021

Etal(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 avril 2021

Etal(en)t excusé(s) :

Monsieur SOUBRE Dominique

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** Monsieur RECONDO Vincent

14 avril 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

et publication du

14 avril 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement

Dépenses : 46 340,00

Recettes : 46 340,00

Fonctionnement

Dépenses : 66 262,00

Recettes : 66 262,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 46 340,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 46 340,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 66 262,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 66 262,00 (dont 0,00 de RAR)

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

ID : 064-216403170-20210412-2021_25-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Larressore,

Le Maire SAMANOS Laurence



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANSEBRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé : Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

RESSOURCES HUMAINES : NOMINATION STAGIAIRE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du départ en retraite d'un agent, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet d'agent des écoles à compter du 13 avril 2021.

Elle propose d'associer à cet emploi le grade d'adjoint d'animation avec un temps hebdomadaire de 27H. et de nommer cet agent en position de stagiaire sur le grade concerné.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstention : 0**

LS_2021_N°26

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le



ID : 064-216403170-20210412-2021_26-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents avant donné procuration :

Excusé : Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

URBANISME : CESSION DURCUDOY

Considérant le plan de division établi par la SCP BIGOURDAN, le 27 février 2015, sur la propriété des consorts DURCUDOY,

Considérant le plan cadastral,

Considérant que la cession de la parcelle AK 0138 à la Commune par les consorts DURCUDOY n'a pas été régularisée,

Considérant l'accord des consorts DURCUDOY,

Madame le Maire explique qu'il convient donc d'intégrer dans le domaine public de la Commune la parcelle AK 0138 conformément au plan de division et au plan cadastral joint à la présente délibération.

Où les explications complémentaires données par Madame le maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession de la parcelle AK 0138 au domaine public de la Commune

**Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstention : 0**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision

LS_2021_N°27

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210412-2021_27-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGUIART Irène, Monsieur SANSBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé : Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

ENFANCE JEUNESSE : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Madame le Maire explique que la convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Cette convention est signée entre la CAF, la CAPB et les communes du pôle ERROBI.

Elle a pour objets :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes concernées et la CAPB
- De définir les champs d'intervention à privilégier
- De pérenniser et optimiser l'offre existante des services, par une mobilisation des co-financements
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Elle poursuit plusieurs objectifs :

1. Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants

LS_2021_N°28

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le 
ID : 064-216403170-20210414-2021_28-DE

2. Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Accompagner les parents dans leur rôle
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte
3. Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, un cadre de vie de qualité
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie active
4. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale

Ces objectifs étant ensuite déclinés en plusieurs axes : accès aux droits, accompagnement des familles, petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de vie sociale et logement

Où les explications complémentaires données par Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité et en l'absence de Monsieur Joël SANBERRO, salarié de la Caisse d'Allocations Familiales de Bayonne et à ce titre en charge de ce dossier :

- Approuve la convention territoriale globale
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

Vote de la question : nombre de votants : 17
pour : 17 contre : 0 abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 13 avril 2021



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE le 13 avril 2021
Accusé réception par la Sous-Préfecture le : 14 avril 2021

Affichée en Mairie le : 14 avril 2021

Notifiée le : 14 avril 2021

Le Maire,
Laurence SAMANOS.
LS_2021_N°28

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210414-2021_28-DE

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210422-2021_29-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LARRESSORE**

SEANCE du 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Multi-Activités sous la présidence de Madame Laurence SAMANOS, Maire,

Date de la convocation : 02/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Présents : Madame SAMANOS Laurence, Madame ARAMBEL Maitetxu, Monsieur DOLHAGARAY David, Madame DU BOIS DE MAQUILLE Chantal, Monsieur ERRECART Pierre, Monsieur FOURAA Jean-Claude, Monsieur GOYETCHE Philippe, Monsieur HASTOY Joseph, Madame IRACABAL Maïder, Madame LOYCE Maritchu, Madame MIEGE Isabelle, Monsieur MOUNOLE Claude, Madame NOBLE RAVANNE Marie-Angèle, Monsieur OLHAGARAY Ramuntxo, Monsieur RECONDO Vincent, Madame SAINTE-MARIE MOURGULART Irène, Monsieur SANBERRO Joël, Madame VERDUN Béatrice

Absents ayant donné procuration :

Excusé: Monsieur SOUBRE Dominique

Secrétaire de séance : Monsieur RECONDO Vincent

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021-16

-FISCALITE : Vote des taux de fiscalité 2021

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département des Pyrénées-Atlantiques, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 13.47%.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Ainsi afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalent au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il conviendrait de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 22.46%, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 8.99 % et du taux 2020 du département, soit 13.47 %.

Cependant, Madame le Maire propose de poursuivre la progression régulière du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties initiée par la précédente mandature. Elle propose ainsi de porter ce taux de 22.46 % à 22.59 %

LS_2021_N°29

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 13.08 %.

Le produit fiscal ainsi attendu au vu de cette hypothèse serait de 456 605.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux Impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22.59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.08 %.

Vote de la question : nombre de votants : 18
pour : 18 contre : 0 abstention : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de l'auteur de l'acte dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de PAU (Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau Cedex) directement dans le délai de deux mois à compter de la présente notification ou à compter de l'éventuel rejet du recours administratif préalablement déposé. La saisine de la juridiction peut se faire par envoi papier, dépôt sur place au greffe du Tribunal ou via le site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Larressore, le 22 avril 2021

Le Maire

Laurence SAMANOS



Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de BAYONNE
Accusé réception par la Sous-Préfecture le :

Affichée en Mairie le :

Notifiée le :

Le Maire,

Laurence SAMANOS.

Envoyé en préfecture le 22/04/2021

Reçu en préfecture le 22/04/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216403170-20210422-2021_29-DE

LS_2021_N°29

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. TAUX DES BASES FONCIÈRES COMMUNALES

Taxe foncière (bâti) :			
a. Personnes de condition modeste	397		
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0		
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0		
d. Locaux industriels	11		
Taxe foncière (non bâti) :			
	746		

2. Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

0,599889

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	41 764
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7 223
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

3. CVAE

- a. CVAE : part nette versée par les entreprises
- b. CVAE : part dégrèvée
- c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAUX D'IMPOSITION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	235 638
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	235 088
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
d. Taux figé de taxe d'habitation	8,39
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	20,00

5. PRODUITS DES TAXES

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz - Stockage, transport...	
Taux de TVA	>>>

6. ÉLÉMENTS UTILISÉS AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau départemental		Taux 2020 des EPCI '16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col.14 - col.15) '16
	national '12	départemental '13		
Taxe foncière (bâti).....	35,09	29,44	0,29000	87,44
Taxe foncière (non bâti).	49,79	40,77	3,87000	120,61
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

ANNEXE AUX TAUX

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
>>>	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :	
national >>>	communal >>>
	28,49

Taux de CFE perçue en 2020 par la commune d'agglomération, la commune ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives de locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

I - RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017	2 563 774	x	8,39	=	215 101
+ Allocation compensatrice TH versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					12 837
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020.....					275
= ressources communales supprimées par la réforme.....					228 213

II - RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....	273 898
+ Allocations compensatrices TFPB versée au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....	220
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TFPB perçus par le département de 2018 à 2020 sur la commune.....	
= ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....	274 118

III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune.....	184 641	+	273 898	=	458 539
---	---------	---	---------	---	---------

IV - SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département.....	228 213	A	-	274 118	B	=	-45 905	C
---	---------	---	---	---------	---	---	---------	---

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{-45\,905}{458\,539} = 0,899889$$

Si D > 0 et E > 1) : commune sous-compensée
 Si D < 0 et E < 1) : commune sur-compensée
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.